

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 0 2

OBJET :

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

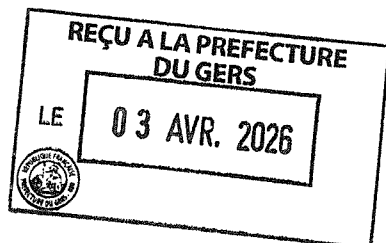
Vu la délibération n°43 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

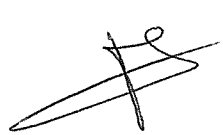
DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis de Alec collectivités 6 rue des Champs 47600 NERAC, pour l'achat de panneaux de signalisation temporaire, plus 46 balises J11, pour un montant de 2720,64€ HT ou 3 264,77€ TTC.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 23/03/2026




Le maire, Ludovic LE BOULCH

